

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée
le 12 novembre 2009

AIDES DÉPARTEMENTALES A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE (H 221)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008 5-4-6 du 11 décembre 2008 relatif à la politique de l'Habitat,
- VU l'accord de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et l'Union d'Economie Sociale pour le Logement du 19 février 2009,
- VU les conventions signées entre le Département du Haut-Rhin et les partenaires locaux,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions d'aide à l'accession sociale à la propriété pour la mise en œuvre du Pass-Foncier®, telles que présentées dans le tableau annexé au rapport, pour un montant total de 77 000,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes sont à prélever sur le programme H221-chapitre 204, fonction 72, nature 2042.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions